



DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

SIVOM "La Souffel"

2a rue de l'École - 67370 GRIESHEIM-SUR-SOUFFEL

☎ 03 88 56 17 96 –contact@sivomlasouffel.com

Séance du comité directeur du 19 mars 2018 à 20 heures à la mairie de Dingsheim

Membres présents

DINGSHEIM	GRIESHEIM-SUR-SOUFFEL	PFULGRIESHEIM
M. ARENAS Joseph	M. HABER Alain	M. MEYER Bertrand
Mme BRIFFOTEAU Andrée	M. BERNARDY François	M. AFFOLTER Claude
M. BILLER Christian	Mme JACOB Chantal	M. DURINGER Gérard
M. BURGER Gaston	Mme Anne MULLER	M. JACOB André
M. EYDER Sébastien	M. WUNENBURGER René	

Membres excusés :

Liliane BAUER, Pierre OSTER

Mme Astrid GASS, secrétaire du SIVOM a été désignée comme secrétaire de séance.

Joseph ARENAS, président ouvre la séance.

L'ordre du jour qui s'établit comme suit :

1. **Adoption du PV de la séance du 12 février 2018**
2. **Points budgétaires :**
 - A. **Approbation du compte administratif 2017**
 - B. **Approbation du compte de gestion 2017**
 - C. **Affectation du résultat 2017**
 - D. **Vote du budget primitif 2018**
3. **Ressources humaines :**
 - A. **Avancements de grade**
4. **Point d'information équipe VEV**
 - A. **Tableau des heures au 28 février 2018**
5. **Divers**

1. Adoption du PV de la séance du 12 février 2018

Le procès-verbal de la séance du comité directeur en date du 12 février 2018, a été transmis à l'ensemble des membres par mail du 16 mars 2018.

Aucune observation n'a été formulée auprès du secrétariat du SIVOM.

Le procès-verbal de la séance du 12 février 2018 a été adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité

2. Points budgétaires :

A. Approbation du compte administratif 2017

Les éléments comptables ayant marqué l'exercice 2017 sont les suivants :

(Annexe 1 Compte de gestion 2017 et Annexe 2 Vue d'ensemble du compte administratif 2017) :

- Section de Fonctionnement :

• Recettes de fonctionnement :	1 027 540,78 €
• Dépenses de fonctionnement :	<u>781 525,94 €</u>
• Résultat de l'exercice :	+ 246 014,84 €
• <i>Report de l'excédent cumulé au 31.12.2016 (002)</i>	<u>531 856,55 €</u>
• Solde de fonctionnement cumulé au 31.12.2017 :	+ 777 871,39 €

- Section d'investissement :

• Recettes d'investissement :	1 098 633,94 €
• Dépenses d'investissement :	<u>1 411 532,12 €</u>
• Résultat de l'exercice :	- 353 434,78 €
• <i>Report de l'excédent cumulé au 31.12.2016 (001)</i>	<u>+ 101 495,34 €</u>
• Solde d'investissement cumulé au 31.12.2017 :	- 251 939,44 €

↳ **Résultat global cumulé au 31.12.2017 :** **+ 525 931,95 €**

Le compte administratif 2017 a été adopté à l'unanimité.

B. Compte de Gestion 2017

La comptabilité du SIVOM a fait l'objet de vérifications, par pointage, par le comptable. S'agissant du total des dépenses et des recettes tant en fonctionnement qu'en investissement, le compte de gestion, établi par ce dernier, ne fait apparaître aucune différence avec le compte administratif.

Adopté à l'unanimité

C. Affectation du résultat 2017

Il appartient au comité directeur d'affecter le résultat de l'exercice 2017 conformément aux dispositions réglementaires prévues pour l'application de la norme comptable M14.

Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement (+ 777 871,39 €) doit obligatoirement couvrir en priorité le déficit de la section d'investissement (- 251 939,44 €) pour un montant équivalent.

Le solde de l'excédent de fonctionnement est affecté à la convenance du comité directeur :

- soit en section de fonctionnement (002)
- soit en section d'investissement (1068), ce qui constituerait un autofinancement supplémentaire
- soit partiellement aux deux sections (002 et 1068)

Reprenant les résultats du compte administratif 2017, l'affectation du résultat se présente comme suit :

Résultat global de fonctionnement :	+ 777 871,39 €
Solde d'exécution de la section d'investissement : <i>(affectation obligatoire en dépense d'investissement puisque déficitaire)</i>	- 87 268,14 €
Affectation obligatoire pour l'affectation	87 268,14 €
Solde disponible pour l'affectation <i>(en fonctionnement et/ou investissement)</i>	+ 690 603,25 €

Ainsi, il est proposé d'inscrire au budget primitif 2018 l'affectation du résultat, comme suit :

- Affectation obligatoire en recettes d'investissement (1068)

87 268,14 €

- Conservation de l'autre partie de l'excédent de fonctionnement en section de fonctionnement (002)

690 603,25 €

Il est précisé que le SIVOM restitue 200 000 euros aux communes. L'orientation est de reprendre la répartition de l'année dernière en considérant le poids de chaque commune dans le budget réalisé en 2016 (exceptées les dépenses clairement affectées aux communes : emprunts, voirie).

Cette restitution a été fixée à 200 000 euros car en 2018 le SIVOM n'a pas de projet significatif qui justifierait de ne rien restituer aux communes. Il s'agit d'un montant arbitraire qui s'ajoute déjà au réajustement de la participation réelle des communes fin 2017.

D'après le BP 2018, un excédent sera dégagé à la fin de l'exercice. A ce moment-là, si le SIVOM n'a toujours pas de projet significatif pour 2019, il sera à nouveau possible de restituer de l'argent aux communes.

D'autre part, l'autre levier envisageable, est d'ajuster le dernier tiers qui sera demandé aux communes en 2018.

La répartition des 200 000 € ainsi proposée aux communes est la suivante :

- 92 000 € à Dingsheim
- 82 000 € à Griesheim-sur-Souffel
- 26 000 € à Pfulgriesheim

Adopté à l'unanimité

D. Vote du budget primitif 2018

Le budget primitif 2018 a été élaboré en tenant compte des orientations budgétaires qui ont été validées par le comité directeur en date du 12 février dernier.

Ces orientations budgétaires prenaient en compte le fait que le résultat réel de la participation des communes à fin 2017 était moindre que le montant prévu dans le budget primitif de 2017. Cet écart issu des opérations de gestion de l'exercice devait en partie venir s'imputer sur la part de chaque commune au titre de 2018, le Sivom conservant une partie de cet excédent pour faire face le cas échéant à de nouvelles opérations d'investissements.

Au moment du débat d'orientation budgétaire les contrôles sur les comptes de 2017 n'avaient pas encore été faits ni les prévisions détaillées des investissements.

Or les comptes de 2017 font ressortir des réserves cumulées de près de 700 000 € alors même que les projets d'investissements 2018 ont été estimés et que la participation des communes ait déjà été minorée d'une partie des excédents de 2017.

Le Sivom n'a pas vocation à constituer des réserves avec des fonds issus des communes mais doit également s'attacher à conserver un matelas financier pour permettre une gestion sans à-coups pour éviter des impacts brutaux dans les finances municipales.

Eu égard à cette situation particulièrement saine des finances sivomales et du besoin des communes au regard de leurs propres projets, il est normal de poursuivre cette gestion équilibrée qui permet cependant d'envisager de restituer 200 000€ supplémentaires aux communes ce qui diminuera d'autant leur participation pour 2018.

Le budget 2018 ressort de la manière suivante :

- en section de fonctionnement 1 513 217,63 €

- en section d'investissement 2 125 360,82 €

Avec une participation des communes de 769 531 €

Le vote du budget se fera par chapitre.

Adopté à l'unanimité

3. Ressources humaines

A. Avancements de grade

Les avancements de grade sont accordés librement par l'autorité territoriale. Les possibilités d'avancement dépendent notamment de l'ancienneté dans le poste. Cela permet de récompenser le mérite, la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience professionnelle de l'agent, ou tout simplement de proposer à l'agent de nouvelles missions.

Dans le cadre des avancements de grade, l'agent évolue au sein de son cadre d'emploi (A, B ou C).

Plusieurs agents du SIVOM sont susceptibles de pouvoir bénéficier d'un avancement de grade :

Agent	Grade actuel	Grade d'avancement possible
ATSEM		
FUCHS Christine	ATSEM 2ème classe	Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles
WANNENMACHER Isabelle	ATSEM 2ème classe	Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles
EQUIPE NEB		
GRASSER Patricia	Adj Technique territorial	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe
LANG Richard	Adj Technique territorial	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe
LUX Gilberte	Adj Technique territorial	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Le coût annuel de ces avancements de grade et promotions internes est estimé à 5 295 € charges comprises.

Les transformations de postes ne sont possibles qu'après avis de la CAP, organe placé au Centre de Gestion du Bas-Rhin.

Ainsi, il est proposé au comité directeur :

- de permettre aux membres du bureau de procéder à l'arbitrage
- de déposer les dossiers validés par les membres du bureau à la CAP
- de revenir au comité directeur après avis de la CAP pour proposer les modifications des postes en question.

Adopté à l'unanimité

4. Points d'information équipe VEV

A. Tableau des heures au 28 février 2018

Le tableau des heures est communiqué aux communes par mail pour permettre à chacun de suivre sa consommation.

5. Divers

- **Ressources humaines**

Remplacement d'Astrid

Les candidatures reçues jusqu'à présent ne sont pas satisfaisantes. Les postulants n'ont aucune expérience budgétaire.

Remplacement de François

Son poste a été publié mais aucune candidature n'a été réceptionnée pour l'instant.

- **Foot**

Des travaux de réfection du club-house sont prévus en 2018 (douches et plancher à refaire) et il est rappelé que le toit est en amiante. Eu égard aux besoins et aux coûts récurrents Il faut reprendre la réflexion sur le devenir de l'activité foot (terrains et club-house).

- **Déssherbeuse thermique à vapeur**

Le budget pour ce type de machine (basée sur de la vapeur) est compris entre 25 000 et 120 000 € HT.

Une réflexion sur nos équipements et méthodes de désherbage est toujours en cours eu égard aux difficultés de concilier les contraintes du zéro phyto sans accroître les coûts.

La COKOKO s'est équipée d'une desherbeuse mais tant son fonctionnement que son partage laissent place à des alternatives de substitution ou complémentaires .

André JACOB fait savoir que Pfulgriesheim I ne renoncera pas à la déssherbeuse de la COKOKO et que de son point de vue cette déssherbeuse thermique serait un complément.

Il est rappelé que chaque commune est effectivement libre de recourir ou non à la déssherbeuse de la COKOKO. La réflexion va se poursuivre l'objectif étant d'être efficace à des conditions raisonnables

- **Passage de la déssherbeuse de la COKOKO**

Les trois communes sont favorables au passage de la déssherbeuse la semaine prochaine.

Chacune communiquera les rues concernées à Denis.

- **Poubelles publiques**

Les agents de l'équipe VEV ont signalé des abus au niveau des dépôts de détritrus puisqu'ils comptent de nombreux sacs de couches et de sacs poubelles fermés.

Pour tenter de remédier à ces abus, ils ont proposé de mener des tests sur la commune de Griesheim-sur-Souffel, en équipant les poubelles d'un couvercle avec un trou au milieu. Le diamètre ne permettra plus le dépôt de sacs entiers.

- **Plan local pour la prévention des déchets**

La COKOKO a transmis à chaque commune un questionnaire relatif au plan local pour la prévention des déchets.

Il est suggéré que ce document soit rempli par le SIVOM.

Ce document sera transmis à chaque chef d'équipe.

- **Motion votée par le SIVOM et les communes**

Une motion a été votée en termes identiques par les 3 communes et le SIVOM concernant les bassins de rétention et les études du projet du Contournement Ouest de Strasbourg A 355 (COS) menées par Socos, filiale de Vinci.

Il est demandé de quelle manière ce dossier sera transmis à la Préfecture : faisons-nous un seul courrier ?

Il est décidé d'établir un courrier unique co-signé par les trois maires et le Président du SIVOM.

✂

Signature du procès-verbal de la séance du comité directeur du 19 mars 2018

Le Président – Joseph ARENAS	Le 1 ^{er} vice-président – Alain HABER	Le 2 ^{ème} vice-président – Bertrand MEYER
Andrée BRIFFOTEAU	François BERNARDY	Claude AFFOLTER
Christian BILLER	Chantal JACOB	Liliane BAUER
Gaston BURGER	Pierre OSTER	Gérard DURINGER
Sébastien EYDER	René WUNENBURGER	André JACOB